



## **PROCÈS-VERBAL**

### **Séance du lundi 16 novembre 2020**

L'an deux-mille-vingt, le 16 du mois de novembre, à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans l'espace de loisirs des Bassauges, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame BERTRAND Béatrice, Maire.

#### **Présents :**

Mmes et MM. BERTRAND Béatrice; NAUDIN Thierry; PRATS Sylvie; SOURDEAU Jean-Claude; COLLARD Cynthia; BOURDIN Jean-Pierre; MARTEAU Josette; GUITTON Jean-Claude; DE LA CHAPELLE Charles-Philippe; PICARD Evelyne; GILLON Nelly; CORNILLEAU Stephane; HUET Philippe; POT Ludovic; BESNARD Christelle; BESNARD Sylvie; HERMENIER Stéphane; GUIMARD Cécile; PASSIANT Céline; BRAULT Mélina; DEMION Pierre-Yves.

**Absent(e-s) excusé(e-s) :** BRAULT Martine donnant pouvoir à PICARD Évelyne; MASSON Stéphane donnant pouvoir à GUITTON Jean-Claude;

**Absent(e-s) :** Néant

Madame PRATS Sylvie est désignée secrétaire de séance.

#### **Ordre du jour :**

1. Base de loisirs des Monteaux – proposition d'interdiction des feux d'artifices ;
2. Maison de la petite enfance – création d'un nouveau service à la population ;
3. Participation financière 2019 aux services multi-accueil et RAM d'Allonnes ;
4. Rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire ;
5. Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (Siéml) – fonds de concours pour la rénovation du réseau d'éclairage public des rues Jacques PREVERT, Robert SCHUMANN, LAMARTINE et du Four à Pain ;
6. Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (Siéml) – fonds de concours pour les opérations de pose des prises de guirlande pour les illuminations de Noël ;
7. Décision Modificative n°2020-003 – budget principal;

Ajout à l'ordre du jour

8. Rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 10/11/2020 adopté à l'unanimité

Le Conseil Municipal accepte cet ajout

- Questions diverses

**Propos introductifs :**

- Madame le Maire rappelle l'évolution de la situation sanitaire locale.
- Madame le Maire remercie le comité des fêtes et en particulier son Président – M. Jean-Claude GUITTON – pour avoir mis à disposition et monté des barnums dans les 2 écoles pour une meilleure organisation du protocole sanitaire et derrière la pharmacie permettant des tests Covid réalisés par l'ensemble des professionnels de la santé de Vivy.

**DCM n°2020-11-082 – interdiction des feux d'artifices à la base de loisirs des Monteaux**

- CONSIDERANT que la base de loisirs des Monteaux est identifiée comme Espace Naturel Sensible par le Département de Maine-et-Loire.
- CONSIDERANT le projet de réserve ornithologique sur le deuxième plan d'eau du site

Monsieur Stéphane HERMENIER, Conseiller Délégué au site des Monteaux, rappelle que les travaux de la réserve ornithologique seront terminés avant la fin de l'année. Ce site (les deux étangs) est classé Espace Naturel Sensible par le Département de Maine-et-Loire. Par conséquent, les tirs de feux d'artifices ne semblent pas correspondre au futur usage dudit site. De plus, étant en zone boisée, cela représente un risque important d'incendies.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, les tirs de feux d'artifices - ou toute autres activités similaires - ne semble pas compatible avec la promotion du site.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- INTERDIT les tirs de feux d'artifices sur la base de loisirs des Monteaux et plus largement sur l'ensemble de l'Espace Naturel Sensible des Monteaux,
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2020-11-083 – Maison de la petite enfance – création d'un nouveau service à la population**

- CONSIDERANT que l'appartement n°1 de la maison de la petite enfance situé au 4 rue de la Jouannerie est vacant.
- CONSIDERANT la demande de Madame FERGEAU Julie d'ouvrir une micro-crèche à Vivy

Madame Cynthia COLLARD, informe le Conseil Municipal que Madame Julie FERGEAU dirige l'entreprise Mot Malice, ouverte en 2017.

Elle est gestionnaire des micro-crèches : « *Les petits pas de Bagneux* » et « *Les petits pas de Bourgueil* ». Elle a pour projet d'ouvrir une nouvelle micro-crèche à VIVY.

La micro-crèche serait gérée par Mme Marie GRANGER, ancienne assistante maternelle et diplômée d'un BEP Sanitaire et Sociale. L'équipe de professionnelles serait composée comme suit: 1 gestionnaire - 1 éducatrice de jeunes enfants à ½ temps – 1 CAP Petite Enfance – 1 auxiliaire de puériculture (ou à défaut 1 Assistante maternelle avec 5 ans d'expérience).

La capacité d'accueil de la micro-crèche est de 10 enfants maximum avec une ouverture envisagée dans le premier trimestre 2021.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'un deuxième projet est proposé. Il s'agit d'une Maison d'Assistants Maternels (MAM). Pour le moment, les personnes pouvant la constituer ne sont qu'au nombre de deux et le dossier n'est pas encore monté, ce qui repousse une ouverture dans le dernier trimestre 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés:

- APPROUVE le projet de micro-crèche à Vivy,
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2020-11-084 – Participation financière 2019 aux services multi-accueil et RAM d'Allonnes**

Madame le Maire et Madame COLLARD présentent les services Relais Assistantes Maternelles (RAM) et multi-accueil ainsi que l'historique de leur fréquentation par les vétusiens.

Considérant les modalités de calcul de la participation financière des communes bénéficiaires du service Multi-accueil et RAM comme suit :

<b>VIVY</b>	
<b>RAM</b>	1 556,26 €
<b>Multi-accueil</b>	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 556,26 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- DECIDE de verser une participation financière à hauteur de **1 556,26 €** à la commune d'Allonnes (49),
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2020-11-085 – Rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire**

- VU la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 (article 40) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, parue au Journal Officiel du 13 juillet 1999.
- VU l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

Monsieur Thierry NAUDIN présente aux Conseillers Municipaux un exemple concret de la politique sportive de la CASVL : le projet de centre aquatique à Longué-Jumelles. Les travaux doivent commencer en 2021 nécessitant un fort investissement et un coût de fonctionnement important. M. Philippe DE LA CHAPELLE s'interroge sur la pertinence d'un tel investissement dans la période actuelle. Cette interrogation se fonde sur le manque de fréquentions du centre aquatique de Beaufort en Anjou et sur l'utilisation de ces crédits qui auraient pu être redéployés localement dans l'économie et l'emploi direct.

**DCM n°2020-11-086 – Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (Siéml) – Programme 2020 « Rénovation du réseau d'éclairage public » - fonds de concours pour la rénovation du réseau d'éclairage public des rues Jacques PREVERT, Robert SCHUMANN, LAMARTINE et du Four à Pain**

Monsieur Jean-Claude SOURDEAU présente les travaux de rénovation de l'éclairage public de la commune. Une partie du réseau d'éclairage public est équipé d'anciens dispositifs qui ne seront plus autorisés dans moins de deux ans. Actuellement, le Siéml propose une partition de 50% pour cette opération, ce taux risque de diminuer dans les années à venir, c'est pourquoi il est proposé d'effectuer ces travaux en 2020.

- VU l'article L.5212-26 du CGCT,
- VU la délibération du Comité Syndical du SIÉML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

**ARTICLE 1**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- ACCEPTE de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :
  - RENOVATION EPu 2020 : Rénovation Rues Prévert - Schuman – Lamartine
  - Rénovation Rue du Four à Pain
  - montant de l'opération : 33 708,87 € HT
  - taux du fond de concours : 50,00 % (33 708,87 €)
  - montant du fonds de concours à verser au SIÉML : 16 854,44 € HT
  -

- Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération

### **ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

### **DCM n°2020-11-087 – Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (Siéml) – fonds de concours pour les opérations de pose des prises de guirlande pour les illuminations de Noël**

Monsieur Ludovic POT, rappelle au Conseil Municipal le projet de renouvellement des illuminations de Noël validé par la commission municipale Culture - Animation - Communication - Grands Évènements. Ce projet nécessite l'installation de prises de guirlande dans les candélabres.

- VU l'article L.5212-26 du CGCT,
- VU la délibération du Comité Syndical du SIÉML en vigueur décidant les conditions de mise en place des fonds de concours,

### **ARTICLE 1**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés

- DECIDE de verser un fonds de concours de 75,00 % au profit du SIÉML pour l'opération suivante :  
Pose prises guirlandes
  - montant de la dépense : 4 400,51 € net de taxe
  - taux du fond de concours : 75,00 % (4 400,51 €)
  - montant du fonds de concours à verser au SIÉML : 3 300,38 €
  - Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

### **ARTICLE 2**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

### **DCM n°2020-11-088 – Décision Modificative n°2020-003.**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision modificative suivante pour l'exercice 2020 du budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- AUTORISE la décision modificative suivante :

SECTION INVESTISSEMENT	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
2088 - Autres immobilisations corporelles		+ 5 200,00 €		
<b>TOTAL CHAPITRE 20 - Immobilisations incorporelles</b>		<b>+ 5 200,00 €</b>		
2041582 - Subventions d'équipement versées Autres groupements Bâtiments et installations		+ 25 000,00 €		
<b>TOTAL CHAPITRE 204 - Subventions d'équipement versées</b>		<b>+ 25 000,00 €</b>		
21311 - Immobilisations corporelles Hôtel de ville	- 30 200,00 €			
<b>TOTAL CHAPITRE 21 - Immobilisations corporelles</b>	<b>- 30 200,00 €</b>			
<b>TOTAL SECTION INVESTISSEMENT</b>	<b>- 30 200,00 €</b>	<b>+ 30 200,00 €</b>		

- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**DCM n°2020-11-089 – ADOPTION RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE.**

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU le Code Général des Impôts, notamment en son article 1609 nonies C ;
- VU le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire du 10 novembre 2020 ;
- CONSIDÉRANT :
  - que, conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, une Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a été créée entre la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, Établissement Public de Coopération Intercommunale, et ses communes membres, dont la mission est d'évaluer les montants des transferts de charges ;
  - que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire s'est réunie le 10 novembre 2020 afin de déterminer les charges transférées ;
  - que le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées joint en annexe précise la méthodologie mise en œuvre afin de valoriser au plan financier les transferts susvisés.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui a été adopté par cette dernière. Ce rapport doit être approuvé par délibérations concordantes à la majorité qualifiée prévue au premier alinéa du II de l'article L.5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales des Conseils Municipaux dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport.

Compte tenu que le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, qui délibèrera sur les attributions de compensation définitives 2020 versées aux communes, est fixé au 17 décembre 2020, le rapport doit être adopté par les Conseils Municipaux avant cette date.

En tout état de cause, selon les dispositions de la loi, les montants des attributions de compensation ne font pas l'objet d'un vote par les Conseils Municipaux. En effet, seul le Conseil Communautaire peut délibérer sur le montant des attributions de compensation. Le Conseil Communautaire peut procéder à des révisions dérogatoires des attributions de compensation par rapport à l'évaluation de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées comme mentionné dans le rapport.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- APPROUVE le rapport définitif de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 10 novembre 2020 joint en annexe ;
- NOTIFIE cette décision à Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
- DONNE tous pouvoirs au Maire, aux Adjoints et aux Conseillers Délégués pour réaliser toutes opérations et signer toutes pièces relatives à l'exécution de la présente délibération.

**Question diverses :**

• **Extension de la mairie en construction bois & paille**

Monsieur Jean-Claude SOURDEAU présente l'avancée des travaux d'extension de la mairie et notamment la technique de montage des bottes de paille dans la structure de pans de murs en bois.

• **21 logements séniors PMR (Saumur Habitat)**

La livraison des logements est prévue début 2021. L'attribution desdits logements va prochainement avoir lieu. Madame le Maire rappelle que les attributions sont soumises à des règles encadrées par l'État.

• **Commission municipale Bâtiments et accessibilité, Vice-Président M. Jean-Claude SOURDEAU**

La commission a donné un avis favorable pour déplacer l'espace jeunesse de la place Auguste HARRAULT au pôle sportif. Une enquête pour connaître les besoins des jeunes va être diffusée afin de construire un bâtiment adapté. Il est envisagé de confier la maîtrise d'œuvre aux architectes Scheubel et Genty.

• **Conseil Municipal des Jeunes de Vivy**

Madame COLLARD informe les membres du Conseil que l'élection du CMJ doit être repoussée en janvier 2021 au vu des mesures sanitaires actuelles.

- **Conseil d'école de l'année 2021-2021**

Le premier Conseil d'école a eu lieu le 10 novembre 2020 en visioconférence. Ce dernier est composé comme suit :

- Équipe pédagogique :  
Mesdames BRU Emmanuelle, FREULON Véronique, LANDELLE Ophélie, LE RAY Nathalie, MOMBOULI Nadège, RAIMBAULT Amélie, ROY Karine. Messieurs CORVAISIER Laurent, PAPIN Bruno.
- Parents d'élèves représentants :  
Titulaires : Mesdames BOURREAU Jennifer, BRAULT Vanessa, GRÉBONVAL Alice, MÉNIER Laetitia, POILVILAIN Mélanie. Messieurs CHÉNARD Eric, FOUQUEREAU Anthony, TISSERAND Killian
- Municipalité de Vivy :  
Madame le Maire de VIVY, Béatrice BERTRAND.  
Madame Sylvie PRATS : 2<sup>ème</sup> adjointe.  
Madame Cynthia COLLARD : 4<sup>ème</sup> adjointe.
- Temps périscolaires :  
Madame Lucie ROBINEAU, coordonnatrice des dispositifs périscolaires.

L'ordre du jour était le suivant :

- Composition et attributions du Conseil d'école.
- Organisation générale et fonctionnement budgétaire : effectifs, équipe enseignante, répartitions, organisation pédagogique, budget prévisionnel.
- Présentation du réseau d'aides aux enfants en difficulté (RASED).
- Vote du règlement intérieur de l'école : modification (en fonction du règlement départemental) et adoption.
- Projet d'école 2019-2022
- Projets et activités pédagogiques envisagés pour l'année 2020-2021
- La sécurité à l'école : le PPMS.
- Vie périscolaire : un point sur les dispositifs périscolaires : pause méridienne, restauration scolaire, CLAS, Aide aux leçons.
- Travaux et amélioration des structures
- Questions diverses

- **CCAS – campagne d'appel des personnes vulnérables**

Madame le Maire et Madame Sylvie PRATS informent le Conseil Municipal que la mairie réalise une campagne d'appels des vétusiens vulnérables (75 ans et plus ainsi que leur conjoints). Un guide d'appel a été réalisé pour conduire l'appel et recueillir les éventuels besoins.

- **Troc plants**

Madame Christelle BESNARD fait le bilan de cette manifestation. 109 personnes y ont participé. Les animations d'art floral l'exposition de légumes anciens ont été très appréciées. Toutes les mesures de sécurité sanitaire étaient mises en œuvre (gel, sens de circulation, masques, distanciation physique, etc.) Cet évènement a été un succès.

**Dates à retenir :**

- Lundi 23/11/2020 à 18h30 en mairie – Commission municipale Culture - Animation - Communication - Grands Évènements ;
- Lundi 07/12/2020 à 18h30 en mairie – Commission municipale Finances et Budget ;

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 14/12/2020 à 19h à l'espace de loisirs des Bassauges

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

## Délibérations du 16/12/2020

Numéro	Date	Objet
2020-11-082	16/11/2020	interdiction des feux d'artifices à la base de loisirs des Monteaux
2020-11-083	16/11/2020	Maison de la petite enfance – création d'un nouveau service à la population
2020-11-084	16/11/2020	Participation financière 2019 aux services multi-accueil et RAM d'Allonnes
2020-11-085	16/11/2020	Rapport d'activité 2019 de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire
2020-11-086	16/11/2020	Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (Siéml) – Programme 2020 « Rénovation du réseau d'éclairage public » - fonds de concours pour la rénovation du réseau d'éclairage public des rues Jacques PREVERT, Robert SCHUMANN, LAMARTINE et du Four à Pain
2020-11-087	16/11/2020	Syndicat Intercommunal d'Énergies de Maine-et-Loire (Siéml) – fonds de concours pour les opérations de pose des prises de guirlande pour les illuminations de Noël
2020-11-088	16/11/2020	Décision Modificative n°2020-003
2020-11-089	16/11/2020	ADOPTION RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION SAUMUR VAL DE LOIRE

BERTRAND Béatrice <i>Maire</i>	
NAUDIN Thierry <i>1<sup>er</sup> Adjoint</i>	
PRATS Sylvie <i>2<sup>e</sup> Adjointe</i>	
SOURDEAU Jean-Claude <i>3<sup>e</sup> Adjoint</i>	
COLLARD Cynthia <i>4<sup>e</sup> Adjointe</i>	
BOURDIN Jean-Pierre <i>5<sup>e</sup> Adjoint</i>	
MARTEAU Josette <i>Conseillère Municipale</i>	
GUITTON Jean-Claude <i>Conseiller Municipal</i>	
DE LA CHAPELLE Charles-Philippe <i>Conseiller Municipal</i>	
PICARD Evelyne <i>Conseillère Municipale</i>	
BRAULT Martine <i>Conseillère Municipale</i>	<b>Absente excusée Donnant pouvoir à PICARD Évelyne</b>
GILLON Nelly <i>Conseillère Municipale</i>	
MASSON Stéphane <i>Conseiller Municipal</i>	<b>Absent excusé Donnant pouvoir à GUITTON Jean-Claude</b>
CORNILLEAU Stephane <i>Conseiller Municipal</i>	
HUET Philippe <i>Conseiller Municipal</i>	
POT Ludovic <i>Conseiller Municipal Délégué</i>	
BESNARD Christelle <i>Conseillère Municipale</i>	
BESNARD Sylvie <i>Conseillère Municipale</i>	
HERMENIER Stéphane <i>Conseiller Municipal Délégué</i>	
GUIMARD Cécile <i>Conseillère Municipale</i>	
PASSIANT Céline <i>Conseillère Municipale</i>	
BRAULT Méлина <i>Conseillère Municipale</i>	
DEMION Pierre-Yves <i>Conseiller Municipal</i>	